

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE  
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT  
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

### A V I S

La Chambre de Commerce française de Montréal informe le public qu'elle tient à sa disposition "l'Annuaire de l'Industrie française et du Commerce d'Exportation" contenant les noms et adresses des principaux commerçants de France.

On pourra consulter cet annuaire au secrétariat de la Chambre, Board of Trade Building, tous les jours aux heures de bureau.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

### Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

### Comptes-Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 25 Janvier 1899, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, Rougier, de Sieyès et Fauchille.

MM. Monier et Bouesnel se font excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu e adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient notamment des demandes de renseignements sur le commerce au Canada des chapelets, des vins et liqueurs, du saumon, de l'amiante, etc. A signaler aussi dans la correspondance un point de droit commercial soumis à l'opinion de la Chambre par un correspondant de Winnipeg.

A cette même séance, M. Paul Sala, importateur à Winnipeg et MM. Ternynck frères, filateurs de Roubaix, ont été élus membres adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 8 février 1899, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, Rougier, Monier, J. de Sieyès, Poindron, Balcer et Bouesnel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient notamment des demandes de renseignements sur le commerce au Canada des tissus, cire, miel, fromages, poterie, etc.

A cette séance, M. Jules Borgeaud, exportateur à Alger a été admis membre adhérent.

Par une lettre adressée à M. le Président par MM. Boivin, Wilson & Cie., la chambre est informée du décès d'un de ses membres adhérents, M. E. Puet, de St. Jean d'Angély. Des compliments de condoléance seront adressés à la veuve par les

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. soins du secrétaire.

## LE CANADA A L'EXPOSITION DE 1900

Le Canada commence à se préparer à figurer à l'exposition universelle de 1900 à Paris, d'une manière digne de ses ressources et de son industrie. Les plans du gouvernement à ce sujet ne sont pas encore officiellement connus ; mais, les renseignements qui suivent sont puisés à bonne source.

Le Canada a obtenu, sur l'espace réservé à l'Angleterre, une étendue de 40,000 pieds carrés, dont 15,500 pieds dans le grand palais et 25,000 dans l'édifice des Colonies Anglaises. La commission anglaise fait payer pour cette concession 7s. 6d. par pied carré dans l'édifice des Colonies, et 10s. par pied carré dans le grand palais. Le produit de ce loyer servira à défrayer les dépenses de la commission.

Le gouvernement canadien a décidé de faire l'exposition canadienne à ses propres frais. Il a en conséquence adressé aux industriels, aux commerçants et aux producteurs canadiens de toute sorte, une invitation pressante à préparer des objets pour l'exposition. Ces objets seront remis à la commission canadienne qui se chargera de les transporter en France, de les installer à leur place désignée à Paris, d'en prendre soin pendant toute la durée de l'exposition et ensuite de les ramener au Canada, sans que les exposants aient à déboursier un sou.

Il va, d'ailleurs, faire grandement les choses à Paris. Comme les autres colonies anglaises n'ont pas encore signifié leur intention d'exposer séparément, le Canada aura très probablement à sa disposition

tout l'espace réservé aux colonies. Il se propose d'y construire des pavillons splendides, mettant en évidence la production canadienne en bois, minéraux, matériaux de construction, etc. Tous les produits naturels et fabriqués du Canada seront exposés avec goût, avec luxe même, de manière à en faire ressortir les avantages, et à permettre aux visiteurs d'en apprécier les mérites.

Dans le grand palais, les objets exposés seront divisés par classe et les produits canadiens se trouveront côte à côte avec ceux de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Le gouvernement fédéral demandera aux provinces de fournir une exposition scolaire ; dans les autres sections l'exposition sera nationale, c'est-à-dire que les produits de toutes les provinces figurent dans un seul tout, sans distinction de province.

Dans le budget de 1898-99. un crédit de 125,000 francs est ouvert pour l'exposition, et une somme beaucoup plus considérable sera inscrite au budget de 1899-1900. M. J. X. Perreault, chevalier de la Légion d'Honneur, qui faisait partie de la commission canadienne à l'exposition de 1878 a été nommé chef de la commission pour 1900.

D'après une dépêche d'Ottawa en date du 14 courant, voici dans quelles classes le Canada se propose d'exposer principalement :

Farineux et leurs dérivés.

Produits en conserves, y compris quelques boissons.

Mines, carrières et leurs produits.

Instruments aratoires et procédés de culture.

Produits agricoles bruts, animaux et végétaux.

Tissus et produits textiles, cotonnades et lainages, confections et industries.

Produits de la forêt, chasse et pêche, outillage, gibier, poisson et pisciculture.

Voitures, travail de charronnage, bicycles, etc.

Matériel de chemins de fer et de tramways.

Viendront ensuite les classes suivantes, suivant l'espace disponible :

Produits horticoles, plantation et arboriculture, pépinières, semences, etc.

Pâte de bois et papier.

Meubles ordinaires et artistiques.

Fourneaux, poêles et appareils de chauffage en général.

Education.

Instruments de musique.

On pourra aussi exposer quelques articles dans les classes suivantes :

Photographie.

Electricité.

Embarcations et canots.

Fruits et arbres fruitiers.  
Métallurgie.  
Menuiserie et charpente.  
Cuirs et peaux.  
Tabacs.  
Allumettes, etc.

## LES JAMBONS CANADIENS

M. le président de la Chambre de Commerce française, avait écrit il y a un mois à M. le Directeur de l'Office du Commerce Extérieur, pour s'informer si l'arrêté du 30 mars, prohibant l'entrée des jambons boratés du Canada, avait été rapporté, vu la circulaire récente de l'administration des Douanes concernant l'admission de certains jambons canadiens sans certificat d'origine provenant du pays d'exportation.

Il a reçu la réponse suivante :—

“ Office National du Commerce Extérieur,

Paris, le 23 janvier 1899,

Monsieur le Président,

“ Pour faire suite à ma lettre du 30 décembre dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il résulte des renseignements qui viennent de m'être transmis par le Ministère du Commerce, que l'arrêté du 30 mars est toujours en vigueur. Les jambons contenant du borax continuent donc à être prohibés en France, que le borax soit entré dans la préparation de ces produits ou qu'il ait seulement servi à les saupoudrer au moment de l'emballage.

“ Agréez, Monsieur le Président. l'assurance de ma considération la plus distinguée.

“ Le directeur de l'Office National  
du Commerce Extérieur,

“ (Signé), COLLIN DELA VAUD.

“ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce française de Montréal, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.”

Ainsi, il est définitivement décidé que le jambon canadien, saupoudré de borax au moment de l'emballage, ne peut pas être importé directement en France, même, comme l'a demandé la Chambre de Commerce française de Montréal, si l'on procédait au déboratage en entrepôt de douane, avant de l'introduire dans le commerce.

Et d'un autre côté on félicite autant que possible l'importation en France, réexpédié par Dublin, du jambon canadien qui a été déboraté en Irlande.

Si l'on croit que ces choses-là sont de nature à encourager le commerce direct entre la France et le Canada, et à procurer du fret à notre marine marchande, il nous semble qu'on est dans l'erreur.

Tout en admettant la nécessité de l'application rigoureuse des précautions hygiéniques indispensables, la Chambre croit que l'on pourrait trouver le moyen de ne pas accentuer, par ces précautions, la tendance de notre commerce à tout vendre ses produits aux maisons de commission d'Angleterre, et à tout acheter ses approvisionnements dans les entrepôts anglais.

Elle a fait son possible pour obtenir, en ce qui concerne les jambons canadiens, l'adoption d'un de ces moyens ; elle n'a pas réussi. Il ne lui restera plus, lorsqu'on lui demandera des renseignements sur le commerce de cet article, qu'à conseiller aux correspondants de s'adresser aux maisons de Londres ou de Dublin.

## SAUMON FRAIS ET EN CONSERVE

On trouve dans le *Moniteur Officiel du Commerce*, numéro du 22 décembre 1898, une communication de M. H. de St-Laurent, consul de France, à Vancouver, sur l'importation directe en France des saumons en conserve et des saumons frais.

M. de St-Laurent y donne les prix fixés par les fabricants de la rivière Fraser pour les conserves de saumon, qui sont de 16s 3d à 17s 3d suivant l'importance de la commande, et, faisant le compte de ce que rapporterait un chargement de 60,000 caisses sur le marché de Paris, au prix du détail, il trouve une marge de fr. 3,087,000, soit fr. 51.45 par caisse pour le fret, la douane et les bénéfices des intermédiaires. “ Mais, ajoute-t-il, pour que ces chiffres restent vrais, il est nécessaire d'opérer sur des chargements complets. Notre commerce, qui semble avoir trop oublié que son sort était intimement lié à celui de notre marine marchande, pourra se rendre compte par l'exemple qui précède des bénéfices qu'il manque de réaliser en laissant les transports maritimes aux mains de nos concurrents anglais et autres.”

A défaut de navires affrétés à Vancouver, il y aurait peut-être à étudier cette question au point de vue de l'achat de ces conserves de saumon livrées à Montréal, dans l'éventualité de l'établissement d'une ligne directe entre Montréal et la France.

Le transport de Vancouver ou de New Westminster (Colombie Anglaise), à Montréal, par le Pacifique Canadien est, certes, plus dispendieux que l'expédition directe par mer de Vancouver,

ependant, nous croyons qu'il y aurait encore une marge suffisante.

Les épiciers en gros de Montréal achètent directement aux fabricants de la rivière Fraser et prennent livraison là bas. Prenons pour base de nos calculs une partie de 5,000 caisses qui content 168 6d f. a. b. Vancouver. Ce saumon coûte 23 fr. 32 à Montréal (\$4.50). Au prix de 72 francs à Paris, il reste une marge de 48 fr. 65. Et l'on pourrait opérer sur de plus petites quantités, pourvu qu'on n'aille pas au-dessous d'un " carload."

Mettons le fret de Montréal à un port français à 1 fr. par caisse et le transport par chemin de fer à Paris à autant; la caisse de 48 boîtes reviendrait en gare de Paris à environ 25 frs, soit approximativement à 0 fr. 54 la boîte, qui, d'après M. de St-Laurent se vend au détail de 1 fr. 40 à 1 fr. 50.

La meilleure qualité de saumon, le " sockeye," pourrait coûter de 2 fr. 55 à 3 fr. de plus par caisse de prix d'achat, mais comme les autres frais restent les mêmes, la marge n'en est pas sérieusement entamée.

En attendant la ligne directe, on pourrait faire expédier par New-York et si la Compagnie Transatlantique n'avait pas de place disponible ou avait des prétentions trop élevées, il y a, à New-York, la ligne sur Bordeaux qui s'en chargerait volontiers.

M. de St-Laurent dit encore: " Je profite de cette occasion pour appeler l'attention sur le commerce de saumon frais transporté dans les appareils frigorifiques. Il y a quelques années, un français établi à Vancouver tenta l'expédition au Hâvre d'une cargaison de cette nature. Jusqu'à New York, tout alla bien, mais dans cette ville, les paquebots de la Compagnie Transatlantique n'étant pas munis d'appareils frigorifiques, l'envoi dût être vendu sur place à perte."

Il y a quatre ans, un négociant de Paris s'informait, auprès de celui qui écrit ces lignes, de la possibilité d'importer du saumon frais du Canada. Il lui fut répondu qu'on pourrait lui livrer du saumon frais " sockeye " de la Colombie Anglaise à New York, non pas congelé, mais conservé à une basse température et en parfait état de conservation, à 9 cts la livre anglaise (environ 1 fr. 09 le kilo). Comme dans l'autre cas, l'absence de compartiments frigorifiques sur les navires de la Compagnie Transatlantique empêcha de donner suite à cette affaire.

M. Albert Couspeire, courtier et agent général en bois, de Paris, membre adhérent de la chambre de commerce française est à Montréal depuis quelques jours. M. Couspeire, désireux de faire des affaires avec le Canada, a pris le meilleur moyen celui que la chambre conseille à tous ses correspondants; il est venu lui-même étudier le pays, ses ressources, ses usages etc. et les renseignements qu'il a recueillis, les relations qu'il s'est créées, lui assurent un excellent résultat de ce voyage.

## SCIÉRIES MÉCANIQUES

Il y a au Canada deux classes de scieries, l'une pour la consommation locale, l'autre pour le commerce d'exportation.

La première est installée dans les localités où sont déjà établis des colons qui y amènent le bois à être débité. Le propriétaire débite le bois et rend tant de planches par billot, se payant en nature; ou bien il fait payer tant du mille pieds, prenant en paiement toutes sortes de produits. Le solde qui lui reste est vendu dans la région et comme toutes les constructions: maisons, granges, étables, etc., sont en bois, il y a toujours un marché pour ce solde. Seulement, encore là, le propriétaire de la scierie est obligé de se soumettre aux conditions du commerce de la campagne et d'accepter paiement en produits.

La scierie pour l'exportation appartient le plus souvent à des propriétaires de concessions forestières et est placée à l'embouchure du cours d'eau qui arrose ces concessions. L'hiver, le propriétaire établit des chantiers; les billots coupés sont traînés au cours d'eau sur la neige et, au moment de la fonte des neiges, ils sont emportés par la crue jusqu'à la scierie où un barrage superficiel " boom " les arrête. On les débite et on les expédie en radeaux au port d'embarquement. Quelquefois le propriétaire a fait lui-même le placement de ces bois et n'a qu'à les expédier en Angleterre; d'autres vendent tout le produit de la campagne à l'une ou l'autre des grosses maisons d'exportation d'Ottawa, Montréal, Trois-Rivières, Québec, etc.

C'est le régime même de forêts au Canada qui fait cette distinction. Les concessions forestières couvrent d'immenses territoires non colonisés, impropres à la culture ou trop éloignés des établissements. L'exploitation de ces concessions se fait en grand et exige des capitaux considérables. Les concessions sont d'abord vendues aux enchères; le prix comporte une somme payée comptant, plus une rente annuelle de tant par mille carré. Le concessionnaire garde la propriété aussi longtemps qu'il paie la rente, et, sur son exploitation il doit en outre payer un droit de souche de 10 cents par arbre abattu. Les concessions se transmettent ensuite par vente comme toute autre propriété. Mais lorsqu'une partie du territoire concédé est envahi par la colonisation, le concessionnaire a un délai d'un an pour en enlever le bois marchand; puis la concession se trouve résiliée et la rente diminue d'autant.

Dans les régions récemment ouvertes à la colonisation, il y a, par conséquent, place pour une scierie mixte, en quelque sorte, travaillant pour la con-

sommation locale, ainsi que pour le commerce. Il arrive même que des scieries de ce genre passent des marchés avec des propriétaires de concessions et débitent leur coupe de l'hiver à façon. Ou bien, le propriétaire achète les billots de bois marchand restés sur les terres des colons et les vend débités, soit sur place, soit sur les grands marchés. Mais il ne reste généralement que peu de bois marchand à exploiter ; ce qui reste de la forêt se compose de bois durs : érable, merisier, hêtre, etc., qui, avec les frais de transport, sont souvent trop loin du marché pour servir à autre chose qu'à brûler, ou bien des bois sans grande valeur comme bois marchand : bouleau, épinette blanche, etc.

La région du Nomingue, dont parle un correspondant de la Chambre, se trouve dans de bonnes conditions pour l'établissement d'une scierie locale ; la colonisation y progresse rapidement et il doit y avoir un marché suffisant pour écouler la production d'une bonne scierie, en outre de celle qui existe déjà à l'établissement des Pères Jésuites sur le Grand Nomingue. Là, par exemple, pas de débouché pour le bois débité en dehors de la région ; les cours d'eau sont semés de rapides et, s'ils peuvent servir à flotter les billots jusqu'aux scieries établies à leur embouchure dans l'Ottawa, ils ne peuvent permettre le transport en gabarres qu'exige le bois scié ; et le chemin de fer, qui se dirige vers cette région en est encore à 75 ou 80 kilomètres. Pour atteindre au terminus actuel, il n'y a que des chemins rudimentaires à travers les montagnes, et les travaux de prolongement sont suspendus indéfiniment.

L'affranchissement pour les lettres d'une once au maximum, est maintenant de 2 cents pour tout le Canada et les Etats-Unis, et de 2 cents par demi-once pour l'Angleterre et la plupart des colonies anglaises. Cette réforme postale a été mise en vigueur le 25 décembre dernier, pour les correspondances adressées du Canada en Angleterre et réciproquement, et le 1er janvier suivant pour les correspondances adressées au Canada et aux Etats-Unis.

Le *Penny Postage*, affranchissement à deux sous, existait déjà depuis longtemps en Angleterre et aux Etats-Unis, pour les correspondances à l'intérieur. C'est à la suite d'une conférence tenue à Londres l'automne dernier, sur l'initiative de M. Wm. Mulock, ministre des Postes du Canada, que ce système a été adopté, pour l'extérieur, par presque tous les pays et colonies de langue anglaise (sauf les colonies australiennes), qui se trouvent ainsi en grand progrès sur l'Union Postale et son affranchissement à 5 sous. Une lettre mise à la

poste à Montréal et adressée à Hong-Kong, aux établissements du détroit de Malacca, aux îles Sandwich, aussi bien qu'à New-York ou à Londres, sera désormais suffisamment affranchie avec un timbre-poste de deux sous.

En France, on en est encore au timbre de 15 centimes pour l'intérieur et de 25 centimes pour l'extérieur. Les nécessités de notre budget permettront-elles bientôt à la France de suivre l'exemple que viennent de lui donner les peuples de langue anglaise ?

## LES IMPORTATIONS DU PORT DE MONTREAL

Le rapport annuel du *Board of Trade* de Montréal contient le tableau suivant des marchandises entrées pour la consommation au port de Montréal, du 1er janvier au 31 décembre 1898 :

	Valeur.
Ales, bière et porter.....	\$ 24,534
Animaux.....	2,734
Livres, brochures, etc.....	283,363
Cuivre et articles en cuivre.....	112,758
Denrées alimentaires :	
Grains de toutes sortes.....	827
Farines de blé.....	1,675
Farines d'avoine et de maïs.....	1,964
Riz.....	186,616
Autres denrées.....	52,831
Bicycles, etc.....	116,059
Voitures de chemin de fer et de tramways.....	2,046
Ciments et articles en ciment.....	405,958
Houilles.....	88,130
Cuivre rouge et articles en cuivre rouge.....	28,269
Cotonnades non teintes ni colorées.....	212,663
"    teintes, colorées, etc.....	1,067,458
Habillements confectionnés.....	113,859
Fils, filés, trames, etc.....	233,133
Fils sur bobines.....	270,478
Autres articles en fil.....	221,884
Droguerie et médicaments.....	635,812
Potterie, céramique, etc.....	224,675
Bracelets, tresses, franges, etc.....	314,576
Dentelles, collerettes, etc.....	257,970
Autres articles de fantaisie.....	100,918
Lin, toiles et articles en toile.....	575,008
Poisson, etc.....	146,184
Fruits secs, noix, etc.....	272,066
Fruits frais, oranges et citrons.....	291,322
Autres fruits frais.....	86,224
Fourrures et articles en fourrures.....	247,700
Verrerie :	
Bouteilles, verrerie de table.....	147,992
Verres à vitres.....	195,592
Glaces.....	99,911
Autres articles en verre.....	42,043
Poudre et explosifs.....	24,572
Gutta percha et articles en gutta percha.....	124,596
Chapellerie en soie, feutre ou castor.....	339,148
"    autre.....	153,912

Fers et aciers :	
Bandes, feuilles, plaques, etc.....	677,752
Barres et rails.....	30,063
Coutellerie, outils, etc.....	606,324
Machines, outillage, locomotives, etc.....	716,005
Fer en gueuses, ferraille, etc.....	356,056
Poèles et pièces de fonte.....	41,563
Tuyaux et conduites, fer et acier.....	159,729
Autres articles.....	1,685,563
Bijouterie et horlogerie.....	326,443
Plomb et articles en plomb.....	172,776
Cuir en tout genre.....	457,058
Chaussures.....	91,294
Autres articles en cuir.....	48,092
Marbre, pierre, etc.....	52,003
Métaux et leurs produits.....	204,045
Instruments de musique.....	63,774
Huiles minérales et produits.....	96,166
Graine de lin, huiles de graine de lin, etc.....	171,703
Autres huiles.....	200,003
Peintures et couleurs.....	422,482
Papier, enveloppes, etc.....	373,239
Marinades, sauces, etc.....	37,624
Lard, saindoux, viandes fraîches et salées.....	122,794
Beurre et fromage.....	10,374
Graines de semence et racines.....	101,692
Soies et soieries.....	1,128,211
Savons en tout genre.....	115,046
Épices, entières et moulues.....	47,814
Spiritueux en tout genre.....	406,686
Vins mousseux.....	88,746
Autres vins.....	136,231
Sucres.....	3,669,400
Mélasses et sirops.....	200,148
Tabacs et cigares.....	91,079
Tabac en feuilles.....	134,335
Légumes.....	72,858
Bois et produits.....	99,485
Lainages :	
Tapis en tout genre.....	254,574
Confections.....	330,860
Draps pour hommes.....	1,051,917
Etoffes à robes.....	1,575,917
Bonnetterie et tricotés.....	324,755
Châles.....	19,555
Filés.....	39,225
Autres articles en laine.....	178,088
Autres articles imposables.....	2,625,016
Total.....	\$28,530,143
Marchandises franches de droit.....	20,656,021
Monnaie d'or et d'argent.....	4,356,882
Total général.....	\$53,543,046

Voici la liste des marchandises franches de droit importées pendant l'année :

Animaux pour l'amélioration des races.....	\$ 21,935
Asphalte.....	33,478
Mais à balais.....	2,376
Mais.....	7,686,658
Charbon anthracite.....	952,101
Café.....	136,229

Déchets de coton, bourres, etc.....	87,023
Coton brut.....	901,144
Teintures, produits chimiques, etc.....	1,209,319
Poisson et produits.....	30,395
Articles pour la pêche, seines, etc.....	8,696
Fruits : bananes, olives, ananas, etc.....	149,133
Pelleteries brutes.....	277,171
Graisses et suifs pour le savon.....	27,518
Peaux vertes et salées.....	633,933
Caoutchouc brut, etc.....	865,455
Toiles de jute et filés.....	387,374
Métaux, cuivre.....	684,220
“ rails d'acier.....	63,870
“ fers et aciers, autres.....	718,540
“ étain et zinc.....	466,609
“ autres.....	46,206
Huiles végétales.....	18,143
Sel.....	80,161
Bagages d'immigrants.....	214,455
Soie grège.....	114,294
Chanvre sisal, manille, etc., non préparé.....	179,405
Thé.....	710,180
Tabac en feuilles (6 mois).....	644,262
Bois pour l'ébénisterie, etc.....	377,539
Laines brutes.....	182,006
Autres articles.....	2,646,892
Total.....	\$20,656,021

En 1897, les importations de marchandises imposables étaient évaluées à \$23,930,103, les marchandises franches de droit à \$13,714,103 et la monnaie d'or et d'argent à \$2,351,599, ce qui donnait un total de \$40,091,803 contre \$53,543,546 en 1898.

## LA VILLE DE MONTREAL

(Suite)

Le Pacifique Canadien et le Grand Tronc sont les seuls chemins de fer possédant des gares à Montréal ; les autres lignes pénètrent dans la ville par les voies et se servent des gares de ces compagnies. C'est ainsi que l'Intercolonial, le Vermont Central, le chemin de fer de Colonisation du Nord, le Parry Sound, le Montréal & Sorel, etc., apportent à Montréal les produits des campagnes tributaires de son port, et distribuent les produits de son industrie et de son commerce d'importation.

A ces organes qui, sans relache, sans repos, le jour et la nuit, l'hiver et l'été, apportent à Montréal les marchandises de l'ouest, du sud, du nord et de l'est, il faut ajouter pendant six mois de l'année les lignes de navigation fluviale qui remontent et descendent les grands lacs, leurs affluents et la gigantesque décharge qui déverse leur trop plein dans l'Océan, le majestueux St-Laurent, et ses tributaires. La plus considérable de ces lignes, c'est celle de la compagnie de navigation Richelieu et

Ontario, dont la flotte dessert quotidiennement tous les ports du St-Laurent et du lac Ontario, depuis Hamilton, à quelques kilomètres de la fameuse cataracte de Niagara, jusqu'à l'embouchure du Saguenay, à l'entrée du Golfe St-Laurent.

Les magnifiques steamers de cette compagnie, le Montréal, le Québec, qui font le service entre les villes dont ils portent le nom, sont luxueusement aménagés pour le transport des passagers ; la ligne entre Montréal et Hamilton est principalement une ligne de fret, quoique transportant aussi beaucoup de passagers, et la ligne de Québec au Saguenay est spécialement aménagée pour les touristes et les villégiateurs qui vont passer une partie de l'été aux stations balnéaires du bas du fleuve : Malbaie, Rimouski, Cacouna, Tadoussac, etc.

La flotte de la compagnie se compose de dix grands steamers pouvant transporter chacun de 600 à 800 passagers, avec cabines confortables, salons, promenoirs, salle à manger, etc. Une dizaine de bateaux à vapeur plus petits vont à jour fixe chercher les produits des campagnes riveraines pour les amener au marché central à Montréal. En 1898 les recettes brutes de la compagnie ont été de 3,640,000 francs et les frais d'exploitation de 2,950,000 francs.

La compagnie du Richelieu, comme on l'appelle familièrement, doit en grande partie son organisation actuelle à un canadien-français, feu M. L. A. Sénécal, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur. Elle a actuellement pour président un autre canadien-français, M. L. J. Forget, sénateur et président du syndicat des agents de change de Montréal.

Le trafic provenant du bassin des Grands Lacs est amené directement jusqu'à Kingston, sur le lac Ontario ; les interruptions de la voie navigable dues aux chûtes du Sault Ste Marie et à la cataracte Niagara ne sont plus, depuis longtemps, un obstacle à la grande navigation. Les canaux du Sault Ste Marie, l'un sur la rive américaine et l'autre sur la rive canadienne, et le canal Welland, entre le lac Erié et le lac Ontario permettent aux grands chaudières à vapeur de tourner ces obstacles et de transporter de Chicago et de Duluth à Buffalo et à Kingston de 20 à 25 mille hectolitres de grains d'un seul chargement.

L'année prochaine l'achèvement du creusage des canaux du St Laurent permettra à ces bateaux de venir jusqu'au port de Montréal. En attendant, les chargements sont transbordés à Kingston dans des bateaux d'un moindre tirant d'eau appartenant principalement à deux compagnies : la Montreal Transportation Company et la Kingston & Montreal Forwarding Co.

Montréal est aussi le marché où s'approvisionnent en grande partie les ports du golfe St-Lau-

rent et des provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard) ainsi que de Terre-Neuve. La Quebec & Gulf Ports Steamships Co. fait un service régulier bi-mensuel sur ces ports. La ligne Black Diamond, créée surtout pour le transport à Montréal des charbons bitumineux du Cap Breton et de l'Ile du Prince-Edouard, y prend des chargements de retour pour Sydney (Cap Breton), Charlottetown (Ile du Prince Edouard) et St-Jean de Terre-Neuve. L'une et l'autre ligne font escale à St-Pierre Miquelon, lorsqu'elles ont du fret à cette destination ; mais le commerce de cette colonie française avec le Canada se fait surtout par de petits voiliers qui remontent à Québec ou descendent à Halifax.

Jetons un coup d'œil maintenant sur la flotte de longs courriers, vapeurs et voiliers, qui borde les quais de Montréal, prenant charge pour l'Europe, et transmettant à leur destination définitive les marchandises réunies sur ce point de toute une moitié du continent Nord-Américain. Saluons d'abord la ligne canadienne par excellence, la ligne Allan, dont le premier navire est entré dans le port de Montréal, venant de Liverpool, en 1822. Elle a reçu son organisation corporative en 1856. Grandissant avec le développement du commerce du Canada, elle compte actuellement 31 navires à vapeur dont 16 employés exclusivement au trafic anglo-canadien, jaugeant 120,000 tonneaux. En 1898, la ligne Allan a transporté 25,125 passagers de toutes classes et aucun de ses navires n'a quitté le port de Montréal sans un chargement de fret complet. Le plus beau steamer de cette ligne, actuellement en service, est le "Parisian," de 5,508 tonneaux ; mais elle en a trois autres sur les chantiers, dont l'un de 5,800 tonneaux et deux de 10,000 tonneaux, à double hélice. Les six grands steamers qui font le service régulier de la malle ont des compartiments frigorifiques ; ceux qui sont plus spécialement affectés au fret ont transporté, l'année dernière, de Montréal en Angleterre, 35,831 bêtes à cornes, 29,253 moutons et 1,808 chevaux.

MM. Elder Dempster & Co., propriétaires de la ligne Dominion, ont eu service dix grands steamers d'un tonnage total de 70,000 tonneaux ; quatre de ces steamers font un service postal régulier entre Montréal et Liverpool ; ils ont transporté, l'année dernière 7,057 passagers d'Angleterre à Montréal et 5,630 de Montréal en Angleterre. Les six autres steamers sont employés au transport du fret de Montréal à Londres, et de Montréal à Bristol. La ligne de Montréal à Londres, l'année dernière, a eu 23 départs ; elle a transporté 6,305 bêtes à cornes, 7,084 moutons, 838 chevaux, 663,000 hectolitres de grains, 9,500 tonnes de farines, 12,341 standards de

madriers, 180,511 meules de fromage et 726 boîtes de beurre. Celle de Montréal à Bristol a eu 32 départs; elle a chargé 10,165 bêtes à cornes, 922 moutons, 273 chevaux, 881,600 hectolitres de grains, 2,562 tonnes de farines, 12,606 *standards* de madriers, 546,689 meules de fromage et 113,372 colis de beurre. MM. Elder Dempster & Co. se proposent de mettre en service la saison prochaine, sur la ligne de Liverpool, deux nouveaux steamers de 10,000 tonneaux chacun.

La ligne Beaver compte cinq navires en service entre Montréal et Liverpool, jaugeant ensemble 24,000 tonneaux. Elle a eu pour sa part de trafic, l'année dernière, 10,367 passagers et 14,791 têtes de bétail.

MM. Robert, Reford & Co. représentent à Montréal deux lignes importantes, la ligne Donaldson et la ligne Thompson.

La flotte de la ligne Donaldson comprend 11 steamers d'un tonnage total de 61,200 tonneaux qui font un service hebdomadaire entre Montréal et Glasgow. Elle a transporté, en 1897, 700,000 hectolitres de grains, 63,385 meules de fromage, 42,631 barils de pommes, 11,720 têtes de gros bétail, 2,844 moutons et 801 chevaux; ses chargements de retour se sont montés à 72,072 tonnes.

Les steamers de la ligne Thompson font un service hebdomadaire de Montréal à Londres et un autre service à intervalles régulier de Montréal aux ports de la côté est de l'Angleterre, Newcastle on Tyne, Leith et Aberdeen. En 1897, ils ont chargé à Montréal 1,480,000 hectolitres de grains, 411,960 meules de fromage, 34,450 colis de beurre, 16,784 *standards* de madriers, 16,070 têtes de gros bétail, 2,130 moutons et 4,063 chevaux. Deux fois par année, au printemps et à l'automne, la ligne Thompson envoie deux ou trois vapeurs faire la cueillette du fret à destination du Canada dans les ports de la Méditerranée et sur les côtes d'Espagne, de Portugal et de France.

La Hamburg American Packet Co. fait un service bi-mensuel entre Montréal, Anvers et Hambourg. L'année dernière, cette ligne a transporté 14,123 tonneaux de fret d'Anvers à Montréal et à chargé à Montréal 53,207 tonnes pour Anvers et Hambourg.

La ligne Johnston a cinq steamers de 7,000 tonneaux chacun en moyenne sur la ligne Montréal-Liverpool, et doit en placer trois autres l'année prochaine. Son trafic, en 1897, comprenait 13,562 barils de pommes, 800 tinettes de beurre, 80,782 meules de fromage, 21,000 *standards* de madriers, 4,822 caisses d'œufs, 579,000 hectolitres de grains, 13,628 bêtes à cornes et 9,486 moutons.

Quatre vapeurs desservent le trafic entre Montréal et Manchester, ce service a été inauguré le

printemps dernier et il a donné d'excellents résultats.

Pour nous résumer, nous allons donner la statistique du mouvement du port de Montréal, d'après les chiffres officiels, depuis l'année 1880.

Année.	Nombre de navires Long cours.	Tonnage.	Valeur des		Droits de douane perçus
			Exportations.	Importations.	
			fr.	fr.	fr.
1898	868	1,584,072	313,645,900	305,588,575	40,944,455
1897	796	1,379,002	275,784,780	235,680,980	34,961,800
1896	709	1,216,468	245,801,820	229,501,350	33,097,000
1895	640	1,069,886	201,746,985	209,983,430	31,315,515
1894	734	1,096,909	202,006,960	212,572,910	30,428,125
1893	804	1,151,777	238,502,165	268,981,135	35,192,015
1892	735	1,036,707	228,191,375	238,351,805	34,060,415
1891	725	938,657	196,722,915	242,092,845	36,486,140
1890	746	930,332	160,135,880	225,795,620	46,007,130
1889	695	823,165	163,191,350	237,078,110	46,609,905
1888	655	782,473	120,248,190	199,281,415	43,891,705
1887	767	870,773	146,959,290	216,958,575	43,827,630
1886	703	859,699	139,629,580	210,431,320	41,813,090
1885	629	683,854	126,049,065	185,213,300	33,410,645
1884	626	649,374	137,203,875	209,236,495	33,938,605
1883	660	664,263	135,614,455	220,369,575	38,653,185
1882	648	554,692	132,515,005	252,637,485	41,978,265
1881	569	931,929	129,985,275	208,873,300	38,361,340
1880	710	628,271	161,229,705	212,863,240	31,948,945

(A suivre)

## REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 février 1899.

Le commerce canadien vient de doubler sans avaries le cap orageux du 4 février. Ce jour là viennent à échéance les billets à 4 mois du 1er octobre, et à trois mois du 1er novembre, c'est-à-dire les billets donnés en règlement des marchandises d'automne et d'hiver que l'on vend à 3 ou 4 mois de ces deux dates. Très peu de faillites à la suite des inventaires que l'on prend en janvier; peu de faillites à la suite de l'échéance du 4 février, reprise générale des achats dans les lignes où les approvisionnements sont faits pour peu de temps et reprise de l'activité pour les marchandises du printemps, voilà le bilan de la situation.

Il peut être intéressant pour nos lecteurs de France de signaler la fermeté du marché des tissus de tout genre au Canada. Les tissus de coton ont haussé récemment de 5 à 10 p. c. Il est vrai que les prix avaient été faits très-bas, pour tenir tête à la concurrence des cotonnades des Etats-Unis, sacrifiées sur le marché canadien à vil prix pour soulager le marché américain; et de fait, c'est la hausse des prix aux Etats-Unis qui a permis aux fabri-

cants canadiens d'établir l'avance que nous venons de signaler. Dans les lainages, il y a hausse également, mais cette hausse nous vient des marchés d'Angleterre et de France, dont les lainages canadiens n'ont fait que suivre l'impulsion. De même le marché de Lyon a influencé les prix des soies sur notre place.

Nous avons eu et nous avons encore, car il n'est pas terminé, un hiver très rigoureux et sans neige. L'absence de neige aux Etats-Unis donne déjà lieu à des craintes assez sérieuses pour le blé d'hiver qui se trouve exposé sans aucune protection à des températures très basses. Quoique le blé puisse supporter beaucoup de froid, il est raisonnable de supposer qu'il y aura eu quelque dommage et que la prochaine récolte de blé en sera diminuée. Au Canada, il n'y a pas ou il n'y a que peu de blé d'hiver; mais ce qui souffre du froid sans neige, chez nous, ce sont les prairies. Déjà l'on prévoit que la prochaine récolte de foin sera déficitaire, ce qui donne de la valeur aux stocks énormes de foin de 1898, qu'on n'a pu encore écouler.

Mais l'absence de neige cet hiver provoque encore d'autres observations. La chute de neige qui a fait défaut sera compensée, d'après les dires de nos "anciens," par une chute de pluie abondante, ce printemps et cet été. On prédit un printemps et un été très humides, ce qui serait très préjudiciable aux récoltes de grains, de pois, de pommes de terre. Il y a ici des gens qui prennent leurs précautions et font leurs achats en conséquence.

*Grains et farines.* — La situation du blé au Canada est absolument la même qu'il y a un mois. Les cours sur les marchés des Etats-Unis se sont tenus remarquablement fermes; on a porté le blé sur mai à Chicago à 72½c. le minot, puis la réaction l'a ramené à 71½c. et depuis il se tient dans les environs de 73c. C'est dire que, spéculation à part, le prix réel du blé a été entre 72 et 75 cents à Chicago, soit de 79 à 82c. à New-York, franco à bord, pour le blé roux d'hiver, No. 2, ou le blé du printemps No. 1.

On cote le blé No. 1 dur de Manitoba à Fort William de 18 fr. 25 à 18 fr., 35 les 100 kilos; tandis que le blé roux d'Ontario vaut, sur place, de 17 fr. 75 à 17 fr. 85. On a jaugé de bien des manières la dernière récolte de Manitoba. Le plus haut chiffre donné à été de 40,000,000 de minots (bushels) et le plus bas, de 30,000,000. A l'heure qu'il est, on paraît se rallier généralement au chiffre le plus bas et quelques uns même prétendent qu'il est encore un peu trop élevé. Dans tous les cas, on tient ce blé à des prix qui en rendent aujourd'hui l'exportation bien difficile.

Les exportations de grains de Montréal, par Portland, Boston, St-Jean sont suspendues, les mar-

chés étrangers n'étant pas tout à fait prêts à payer les prix qu'on en demande. Toutefois, comme la culture ne livre pas, les stocks en vue à Montréal restent à peu près stationnaires et les cours se maintiennent. L'avoine No 2 blanche en éleveurs, est cotée comme le mois dernier de 10 fr. 80 à 10 fr. 85 les 100 kilos, à Montréal. Les pois secs No 2, ont vendeurs à 13 fr. 25 les 100 kilos et acheteurs à 13 fr. Les pois No 1 *black eyes* ou *marrowfat* reviendraient à 15 fr. 15 les 100 kilos à Montréal, ou à 16 fr. dans un port de mer. Le sarrasin No 2 vaudrait en ce moment de 12 fr. à 12 fr. 10, en magasin à Montréal, par 100 kilos. Il est à supposer toutefois que ces prix seront réduits quelque peu, au printemps, lorsque les cultivateurs se décideront à livrer, si la demande de l'étranger n'est pas plus animée qu'elle l'est aujourd'hui.

On ne fait pas de prix d'exportation pour nos farines, la consommation locale paraissant suffisante pour absorber la production des minoteries canadiennes, même de celles qui exportaient si libéralement l'année dernière. On cote sur place les farines fortes à boulanger de Manitoba de 22 fr. 67 à 23 fr. 25 les 100 kilos et les patentes de même blé, de 24 fr. 70 à 25 fr. Les farines d'Ontario sont cotées de 20 fr. 35 à 23 fr. 25 les 100 kilos, suivant marques. En lots d'exportation, ces prix devraient être réduits de 1 fr. 50 à 1 fr. 75.

On a ces jours-ci exporté du son de Manitoba en Angleterre. Ce son est empaqueté dans des sacs de 100 livres, et pressé à la machine. Le prix, nous dit on, équivaut à celui du marché local, qui est de 75 fr. la tonne de 2,000 livres, sac compris.

*Bois de construction.* — Il n'y a pas plus d'espoir aujourd'hui qu'il y a un mois, de voir aboutir les négociations avec les Etats-Unis en vue d'un abaissement de leur tarif de douane sur les bois. Et en prévision d'un dénouement défavorable de ce côté, les propriétaires de concessions forestières ont diminué considérablement, au moins dans notre province, le nombre de leurs chantiers. D'ailleurs, il y a encore beaucoup de bois débité aux scieries, qui n'a pu être vendu ou être livré l'année dernière, soit à cause de la baisse des prix à l'automne, soit à cause de la cherté des frets toute la saison.

Les prix de la prochaine saison se ressentiront naturellement de la situation. Dès aujourd'hui on note quelques marchés passés pour livraison aux Etats-Unis, à un prix qui fait perdre au vendeur canadien tout le montant du droit; on conçoit que, dans ces conditions, les producteurs canadiens ne cherchent qu'à écouler ce qu'ils ont prêt pour le marché et ce qui encombre leurs scieries, sans chercher à amorcer aucune opération future avec les Etats-Unis.

On pourrait coter franco bord à Montréal, en mai :

Pin, madriers, 1ère qualité, le mètre cube. 43 fr. 00 à 45 fr. 00  
 " " 2e " " 38 fr. 00 à 40 fr. 00  
 Epinette (*spruce*) " " 19 fr. 45 à 20 fr. 00

*Foin.*—Il n'y a pas encore de marché pour le foin, la consommation locale est le seul écoulement de cet article, sauf quelques tonnes de foin No 2, qui sont dirigées vers l'Angleterre lorsqu'il se présente une occasion avantageuse de fret. Les prix payés aux cultivateurs sont dérisoires : de \$4.50 à \$5.00 la tonne de 2000 livres, livrée sur wagon, ce qui laisse à peu près \$3.00 net au producteur. Comme on s'attend à ce que les froids intenses de l'hiver auront fait du dommage aux prairies que la neige n'a pas protégées comme d'habitude, on commence maintenant à regarder le foin de cette année comme une marchandise d'avenir et on le garde en grange.

*Peaux en poil.*—Il n'y a pas de changement à signaler dans les cours des cuirs de la boucherie de Montréal. Les tanneurs continuent à payer : Peaux de vache et bœuf, inspectées, No 1, 10 cents, No 2, 9c ; et taureaux, 8 cents. Les abats d'animaux étant beaucoup moindres pendant le carême, la production des peaux va s'en ressentir, ce qui fait prévoir que les hauts prix pratiqués aujourd'hui se maintiendront pendant un certain temps.

Quelques rares veaux commencent à faire leur apparition sur notre marché. Les peaux se vendent de 9 à 10 cents la livre pour No 1, et de 7 à 8 cents la livre pour No 2. Les peaux de mouton en laine sont cotées de 70 à 75 cents la pièce.

*Laines.*—Rien de changé à la situation des laines canadiennes depuis notre dernière revue.

*Animaux de boucherie.*—Il se fait toujours peu d'affaires en bétail canadien pour l'exportation. Les négociants exportateurs de notre place qui ont du fret à utiliser à Portland ou Boston, préfèrent acheter sur le marché de Chicago. Les quelques achats faits sur notre place indiquent une valeur de 45 à 50 centimes le kilo sur pied, pour les animaux en bonne condition, et de 35 à 38 centimes pour les moutons.

*Produits alimentaires français.*—Les fruits secs sont cotés à des prix stables, quelques articles cependant, dont on avait haussé un peu la cote avant que les importations fussent toutes entrées, sont revenus un peu en arrière. Les noix de Grenoble sont de 10 à 11 cents la livre, les cerneaux, de 20 à 21 cents, les noix Marbot de 9½ à 11c. Les pruneaux de Bordeaux valent de 4 à 8 cents, suivant qualité, et les noisettes de 8 à 9 cents.

Les conserves alimentaires sont sans changement : Sardines à l'huile, quarts, de 8 à 25c la boîte ;

demies, de 16 à 35c ; anchois, la douzaine de \$3.25 à \$4.50 ; petits pois fins, de 12 à 15c la boîte ; extra fins, de 14 à 18 cents ; surfius, de 18 à 20 cents ; champignons, de 16 à 21 cents.

Eaux de vie (marques connues) : Hennessey et Martel, de \$12.75 à \$18.50 ; autres marques, de \$9.00 à \$21.00, en futs, de \$3.80 à \$6.75 le gallon. Rhums en caisse, de \$9.25 à \$14.55 ; en fûts, de \$4.25 à \$6.15 le gallon.

Champagnes : de \$23.00 à \$33.00 la caisse suivant marque ; Saumur mousseux de \$14.00 à \$16.00.

Absinthe de \$11.00 à \$14.50 ; Curaçao, \$12.25. Crème de menthe \$11.00 la caisse.

Tous ces prix sont ceux que les maisons de gros font aux épiciers de détail, droits payés.

## REVUE FINANCIERE

La liquidation de la banque du Peuple, en cours depuis quatre ans, tire à sa fin. Les directeurs chargés de la liquidation ont offert, par voie de concordat, de parfaire aux créanciers 75 p. c. de leurs créances, moyennant quoi ils pourraient disposer à leur propre bénéfice de ce qui reste de l'actif. Cette offre a été acceptée par les créanciers et il reste à la faire sanctionner par une loi spéciale. Si le parlement canadien adopte cette loi, tout sera terminé dans le courant de l'été.

Le marché financier est abondamment pourvu de fonds et les banques prêtent sur garantie de valeurs cotées à la bourse, à 4 ou au plus 4½ p. c. Les effets de commerce de premier ordre sont escomptés à 6 p. c. Les prêts hypothécaires obtiennent, suivant leur importance et la valeur du gage, de 4½ à 6 p. c.

Toujours beaucoup d'activité à la bourse avec des cours très élevés pour les bonnes valeurs. L'action de la Compagnie des Tramways de Montréal, (Montreal Street Railway) a atteint le cours de \$152.50, sur la perspective d'un dividende de 12 p. c. sur le pair de \$50 ; c'est un revenu net de 4 p. c. Quatre compagnies de mines d'or ont pu faire admettre leurs actions à la cote officielle ; deux de ces compagnies, la War Eagle et la Payne Mining Co., ont vu des hausses formidables depuis quelques jours. Les actions sont de \$1.00, la War Eagle est cotée \$3.50, et la Payne Mining Co., \$4.00

Voici les cours actuels du change :

Londres, 60 jours.....	\$4.84½ à \$4.85
" vue.....	4.86½ à 4.87½
" câblegrammes.....	0.00 à 4.87½
Paris, papier long.....	0.00 à fr. 5.21½
" papier court.....	0.00 à fr. 5.18½
New-York.....	¼ à ½ de prime.

## TEMPERATURE DU MOIS DE JANVIER 1899

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens,  
à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Jan.	Farenheit	Centigrade	Jan.	Farenheit	Centigrade
Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	-2	-10	17	37	23
2	19	-9	18	12	0
3	29	7	19	26	4
4	30	8	20	29	15
5	40	30	21	36	16
6	28	20	22	38	20
7	23	15	23	29	15
8	20	8	24	39	23
9	7	-5	25	23	17
10	-9	-18	26	16	2
11	-2	-16	27	6	-5
12	10	-8	28	19	-11
13	14	0	29	9	-3
14	32	10	30	10	-16
15	36	24	31	11	-5
16	38	26			

— Signifie au-dessous de zéro.

## AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

### Petit Courrier

#### DEMANDES D'AGENTS

- M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.  
Le fils du Dr Moreau, vins, Poënsac près Bordeaux.  
MM. Birkedal Hartman et Cie, vins de bordeaux, rhums et cognacs, Bordeaux.  
M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintes et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.  
Comptoir de l'Hygiène, fournitures complètes d'hospices, produits chimiques, produits pharmaceutiques, etc., 49 rue de Rambuteau, Paris.  
MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.  
M. Henri Pillion, fabrique de chapeaux de paille, Dijon, France.  
Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.  
M. Le Saint-L., draperie, 6 rue des Lignes, Roubaix.  
M. Elle Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).  
MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Avenir, Troyes.  
M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

## ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES  
Edifice de la Banque d'Epargnes  
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

Un syndicat de propriétaires de vignobles bordelais désire un représentant sérieux pour le placement des vins de Bordeaux dans la Province de Québec. S'adresser à M. Ol. Morin 23, rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

M. J. Auguste Bouillon, à Cette, (Hérault). Vins rouges et blancs ordinaires, vins fins, spiritueux, vins de Bordeaux et de Bourgogne.

Un manufacturier de France, M. Coannet, 23 rue de la Hache à Nancy, demande un représentant pour la vente de ses produits au Canada (chapeaux de paille en tous genres).

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bouhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

#### OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

MM. Süm-Jensen et Chauveau, directeurs-propriétaires du "Comptoir Industriel," 9, Ostergade, Copenhague (Danemark), demandent la représentation pour le Danemark, la Suède et la Norvège de Commerçants et Industriels du Canada.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établi à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

M. E. Derudde., 10 rue des Vieux-Remparts, à Dunkerque (Nord), demande la représentation en France de fabriques de pulpe du Canada.

MM. Pector et Ducont, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

# LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 65,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

## LA PRESSE, MONTREAL.

N. LACROIX,  
10 rue de Rome,  
Paris.

A. de WYNTER,  
23 Haymarket,  
Londres, Angl.